

Gros sous. Corse, Marseille, Paris : opération de police dans le milieu des casinos.

Vingt-cinq personnes ont été interpellées lundi entre la Corse, Marseille et Paris dans une vaste affaire de présomption de blanchiment d'argent lié au cercle de jeux « Concorde » dans la capitale.

Le procureur adjoint de Marseille, Marc Cimamonti, confirmait la semaine dernière qu'une vaste opération de police en France et en Suisse avait été effectuée dans la première semaine de novembre autour du personnage de Paul Lantiéri. De nombreuses perquisitions avaient été conduites dans les locaux parisiens du cercle de jeux « Concorde » ainsi qu'à Aix-en-Provence dans un établissement de la Rotonde, et à Genève. Ces investigations étaient menées par le Jirs (juridiction interrégionale spécialisée) de Marseille.

L'importante opération de police judiciaire, effectuée lundi conjointement par la Brigade financière de la Direction interrégionale marseillaise, la direction régionale d'Ajaccio et par l'office central de police judiciaire, est finalement liée à une affaire incidente aux interpellations, l'année dernière, d'abord d'Ange-Toussaint Federicci, soupçonné d'être impliqué dans la tuerie des Marronniers à Marseille où Farid Berhama, un caïd local avait été descendu avec 2 de ces lieutenants, puis de Paul Lantiéri, l'homme qui avait arrangé une opération chirurgicale en toute discrétion à l'hôpital Clairval, à ce même Federicci touché par balle au genou.

Celui-ci avait ensuite été interpellé alors qu'il sortait de la brasserie du cercle de jeux « Concorde », dont Paul Lantiéri était le « directeur artistique » (il ne l'est plus aujourd'hui).

Or, comme le révélait alors La Marseillaise, Paul Lantiéri est cité dans le rapport Legras, du nom d'un magistrat qui a remis en 2000 au Garde des Sceaux de l'époque, un rapport exhaustif sur la « criminalité organisée en Corse ». Avec une mise en examen en 2006 pour « *recel de malfaiteur* », les responsabilités de Paul Lantiéri dans l'un des plus récents cercles de jeux parisiens, intéressent la justice.

En effet, l'agrément pour l'ouverture d'un cercle de jeux est ordonné par le ministre de l'Intérieur après une enquête de bonne moralité effectuée par les RG (Renseignements généraux). Fin 2006, l'agrément a donc été autorisé par Nicolas Sarkozy.

Les 25 personnes interpellées lundi sont entendues pour des suspicions de blanchiment d'argent.

PHILIPPE PUJOL



Commentaires utilisateurs (0)

[Ajouter votre commentaire](#)

Aucun commentaire posté

[Ajouter votre commentaire](#)

mXcomment 1.0.4 © 2007 - visualclinic.fr
License [Creative Commons](#) - Some rights reserved

29-11-2007

Fermer la fenêtre